



Le 29 septembre 2011

**Le Fil Rouge**

## **Création de MARVELL AVOCATS**

Respectivement créés en 1988 et 1997, les cabinets LSK et WSA osent un virage professionnel audacieux en créant le cabinet Marvell, autour des valeurs d'indépendance et d'esprit d'entreprise. La nouvelle entité sera composée de 46 personnes dont 32 avocats (9 associés, 3 counsels, 1 of counsel, 19 collaborateurs) et une équipe administrative de 14 personnes. Une proximité culturelle, un partage historique de nombreuses missions, l'envie de travailler ensemble et des synergies professionnelles ont rendu cette fusion évidente. Les associés de Marvell se réunissent autour d'un projet ambitieux : celui d'un cabinet d'avocats animé par un esprit d'équipe fort, un engagement sans faille auprès des clients et une approche avant tout opérationnelle du droit des affaires. Sans renier les fondamentaux de leur profession, ils ambitionnent de casser les codes figés de la relation client. Ayant grandi en même temps que leurs clients (institutions financières, PME européennes et internationales et grands groupes), les fondateurs de Marvell ont appris leur métier à la même école que les dirigeants qu'ils conseillent et partagent avec eux les vertus cardinales de l'entreprise : pragmatisme et culture du résultat. L'ouverture culturelle de ses équipes fait naturellement du cabinet une structure résolument tournée vers l'international et en particulier vers les pays émergents. Les avocats de Marvell sont notamment présents en Inde, en Israël et au Brésil grâce à des partenariats forts avec des structures locales avec qui ils envisagent, aujourd'hui, un regroupement sous une marque commune. Les avocats de Marvell accompagnent ainsi leurs clients dans leurs développements vers ces marchés et assistent également des investisseurs internationaux dans le cadre de leurs projets d'implantation et de développement en France. Marvell accompagne ses clients (entreprises, investisseurs, porteurs de projets, dirigeants) sur toutes les questions liées à la vie de l'entreprise et des affaires et est organisé autour de 4 pôles : • le pôle Corporate Finance incluant les compétences dans les domaines des Fusions & Acquisitions, du Private Equity et de la réglementation financière. L'équipe est composée de 11 avocats dont 4 associés, 1 Counsel et 6 collaborateurs. • le pôle Droit social qui accompagne ses clients dans tous les aspects de la vie du contrat de travail, le droit de la Sécurité Sociale et les opérations de restructurations grâce à une équipe composée de 10 avocats dont 3 associés et 7 avocats collaborateurs. • Le pôle Commercial est pour sa part fort de 9 avocats (3 associés, 2 Counsels et 5 avocats collaborateurs) dédiés au contentieux commercial, au droit pénal des affaires, au droit bancaire & financier, au droit de la consommation et de la distribution ainsi qu'au droit de la Propriété Intellectuelle et des Nouvelles Technologies. • Le pôle Fiscal, une équipe constituée d'1 Counsel et d'1 collaborateur senior, qui interviennent en conseil et en contentieux sur toutes les problématiques fiscales de l'entreprise et de ses dirigeants.